

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 11

Lausanne, 15 Juin 1858

III^e Année

SOMMAIRE. — Etudes sur les armées étrangères. — Bibliographie. Esquisse biographique du feld-maréchal Radetzki. — Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1857. — Lettre Bontems. — Chronique.

ÉTUDES SUR LES ARMÉES ÉTRANGÈRES.

ARMÉE AUTRICHIENNE.

L'armée autrichienne comprend : les troupes, les administrations de l'armée, les autorités militaires de l'armée.

a) Les troupes se divisent, d'après leur destination et leur arme :

1° Garde du corps I. et R. : les archers de la garde, les trabans (proprement les satellites), la gendarmerie de la garde, en outre la garde du palais destinée au service spécial de la cour.

2° Infanterie : infanterie de ligne, infanterie nationale des confins militaires ou des frontières, les chasseurs, les troupes du service sanitaire.

3° Cavalerie : cuirassiers, dragons, hussards et uhlans.

4° Artillerie de campagne : régiments d'artillerie de campagne, artillerie de côtes, régiments de fuséens.

5° Troupes techniques ou spéciales : génie, pionniers et le corps de la flotille.

6° Corps des équipages : escadrons de train des équipages, dépôt permanent du corps des équipages, et intendance des équipages de réquisition.

7° Corps de troupes levés en temps de guerre seulement : infanterie et dragons d'arrondissements, bataillons de volontaires et cavalerie légère irrégulière.

8° Troupes chargées de veiller à la sûreté du pays : régiments de gendarmerie, corps de police militaire.

b) Les administrations militaires de l'armée se divisent d'après leurs fonctions en :

1° Les administrations générales de l'armée : caisses de guerre,